

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Affouages : un petit rappel des consignes de bonne conduite



Comme de coutume, c'est dans le képi de l'agent ONF que le tirage au sort des lots d'affouages a été exécuté.

Le tirage au sort des affouages vient de se tenir à la mairie. Le conseiller municipal de la forêt en a profité pour faire une piqûre de rappel quant aux instructions à respecter sur les parcelles.

Ils étaient douze à se retrouver à la mairie pour le tirage au sort des lots de bois de nettoyage. Un chiffre stable pour Jacques Lemarquis, conseiller municipal délégué à la forêt, puisque pour l'an passé à la même date, ils étaient... 13.

Sous la houlette de l'agent de l'office national des forêts (ONF), Marc Leclère, les instructions ont été données, à savoir que cette année, c'est la parcelle 4, dans la forêt des Cumelées – sur le territoire de la commune des Forges – qui sera concernée. Et pour cette édition, c'est un nettoyage de première éclaircie qui sera réalisé, en un mot du petit bois.

Aux dires de l'agent forestier, chaque affouagiste devrait récolter une dizaine de stères. La réception des lots devrait se faire à partir du 21 avril, c'est-à-dire que le bois devra être coupé et empilé à cette date, alors que l'enlèvement devrait être terminé pour le 12 août. Sous condition, bien évidemment des conditions météorologiques. En cas de problème rencontré par les

affouagistes, ceux-ci devront contacter un des deux garants que sont Jacques Lemarquis et Gérard Cattell.

Après le tirage au sort des lots, le conseiller délégué prenait la parole pour pousser un « coup de gueule » envers ceux qui ne respectent pas les consignes qui sont : le bois – qui ne doit pas être empilé contre un arbre – doit être au minimum d'un stère ; il faut couper le bois au ras du sol et réaliser une coupe droite ; si des arbres tombent sur la parcelle d'un voisin, ils doivent être totalement ramenés sur la parcelle et les branches doivent être étalées ; ne pas faire de tas.

Jacques Lemarquis rappelait que, depuis quelques années, certains ne respectent plus ces directives, allant même à ne pas réaliser les coupes. Puis il insistait sur le fait que les personnes qui ne coupent pas elles-mêmes leur bois, passent les consignes à celui qui intervient sur la parcelle.

Enfin, un programme de chasse a été distribué à chaque affouagiste afin de ne pas déranger les chasseurs et les travaux forestiers sont à éviter les jours de grand vent.